

FICHE 10 MOBILIER, AMENAGEMENT DES LOCAUX ET LOGISTIQUE

I. CADRE GENERAL ET PRINCIPAUX OBJECTIFS

L'acquisition et le renouvellement du mobilier sont à la charge du Département.

Il est question ici de l'équipement en général en dehors des équipements numériques et informatiques.

Exemples : des équipements de restauration et d'entretien, des photocopieurs, des véhicules.

Ces matériels peuvent être achetés sur fonds propre du collège ou par la collectivité.

Ils sont mis à disposition via les marchés propres de la collectivité, des marchés mutualisés entre la collectivité et les collèges ou encore par des mutualisations à l'initiative des collèges.

2 nouveaux objectifs opérationnels

- Recensement des équipements de cuisine :

A compter de 2025, le Département reprendra la maintenance des équipements de cuisines. Dans ce cadre un recensement des équipements va être réalisé par le Département afin de mieux suivre le renouvellement de ce matériel.

- Recensement du mobilier scolaire

Le Département souhaite travailler avec les adjoints gestionnaires à une méthode de recensement des mobiliers dans les salles de classes afin de mieux anticiper les renouvellements de mobilier. Une méthode est à définir d'ici fin 2024/ 1^{er} trimestre 2025 en partenariat entre la collectivité et des représentants des équipes de direction.

II. L'ECOSYSTEME DU MOBILIER AMENAGEMENT DES LOCAUX ET LOGISTIQUE

- Renouvellement des équipements

Pour le renouvellement des équipements, les collèges doivent faire appel à la direction de l'éducation qui arbitre les demandes des établissements et qui procède aux achats. Le Pôle Innovation et Mobilier Scolaire (PIMS) au sein de Service Technique des collèges (STC) est en charge de l'ensemble des commandes de mobiliers traditionnels ou innovants.

- Les recensements des besoins se font via des enquêtes de la Direction Education
- Les demandes d'aménagements « innovants » sont gérés par le PIMS
- Certains équipements, comme les photocopieurs, sont proposés dans le cadre de marchés pilotés par le conseil départemental.
- Pour le renouvellement des véhicules, des achats sont réalisés par la collectivité de rattachement après priorisation des demandes.

Dans le cadre de travaux, l'opération prend en compte les déménagements des mobiliers.

- Lors des travaux de grosses rénovations

Lors de la création ou à l'occasion d'une opération de rénovation ou reconstruction, les collèges sont équipés par la collectivité. Les acquisitions se font en lien avec l'équipe en place ou avec le préfigurateur lorsqu'il est nommé. En complément de ses acquisitions, une subvention de 1^{er} équipement est également allouée

Cette subvention de premier équipement permet :

- Pour un collège neuf, l'achat de matériel, de fournitures et d'accessoires nécessaire au fonctionnement du collège et ce dès son ouverture.
- Pour un collège reconstruit, le remplacement du matériel parfois vétuste et l'achat de nouveaux équipements mis en œuvre dans le projet. Exemple : achat de ballons pour un gymnase alors que le collège ancien ne disposait que d'une salle de sport.

Par ailleurs, la collectivité accompagne les établissements en cas de déménagement ou de remplacement de gros matériels :

L'équipe logistique de la DEJ organise des réunions en amont pour préparer les déménagements avec l'équipe de direction et les équipes éducatives. Pour certains espaces comme les Centres de Connaissance et de Culture (CCC), une équipe d'aide au conditionnement vient renforcer les équipes de professeurs documentalistes.

Dans le cadre d'une démarche éco-responsable, les mobiliers en bon état sont récupérés et mis à disposition d'autres établissements ou associations séquanico-dyonisiennes.

TABLEAU DE REPARTITION

	Renouvellement	Grosse rénovation
Le mobilier	Le Département	Le Département
Le mobilier innovant	Le Département/ Le collège	
Les véhicules	Le Département	Le Département
Le matériel de cuisine	Le Département	Le Département
La vaisselle et le petit matériel	Le collège	Le collège
Le matériel de nettoyage non spécifique	Le collège	Le collège
Consommables pré-imprégnation	Le Département à compter de janvier 2024	Le Département à compter de janvier 2024
Auto-laveuses	Le Département	Le Département
Batterie auto-laveuse	Le collège	Le collège
méthode de pré-imprégnation	Le Département	Le Département
Le matériel des agents de maintenance	Le collège	Le collège
Matériel pour les espaces verts	Le Département	Le Département
Outillage courant	Le collège	Le collège
Photocopieurs	Le Département/Le collège	Le Département/Le collège
Matériel médico-soc/ULIs	Le collège	

III. LES OUTILS OPERATIONNELS POUR LE GESTIONNAIRE

Pour faire des demandes, le collègue doit retourner les questionnaires dûment complétés.

	Que fait le collègue ?	Particularités	Qui entretient ?	Evaluation
Le mobilier	Répondre à l'enquête	Visite du Département	Le collègue	
Le mobilier innovant	Sur demande/ via achat collègue	A l'appui d'un projet particulier	Le collègue	Evaluation en fonction du projet
Les véhicules	Répondre à enquête	Kilométrage effectué. Possibilité de partage entre 2 EPLE	Le collègue	Bilan kilométrage/an
Le matériel de cuisine	Demande Omere	Visite des techniciens du Département	Le collègue et en 2025 le Département	Evaluation via le marché à venir
Le matériel de nettoyage	Recensement du Département	Renouvellement sur demande	Le collègue (y/c les batteries des autolaveuses)	Visite CHPO (FICHE3)
Le matériel des agents de maintenance	Liste de matériel donnée aux collèges	Avec la DE et la DNPB		Questionnaire qualité auprès des agents de maintenance
Photocopieurs	Adhésion au marché départemental (non obligatoire mais recommandé)	Montant de la dotation de fonctionnement calculée sur le prix du marché	Le collègue	Coût copie/élève
Matériel pédagogique	Collèges			

IV. LE CALENDRIER DES ACHATS D'EQUIPEMENT

Les besoins de mobilier sont recensés dans le courant

Le mobilier	2 campagnes annuelles
Le mobilier innovant	A la demande après analyse du PIMS
Les véhicules	Campagne annuelle